

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 23/06/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 06/07/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 119**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 17**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUIC Michel  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 3**

DIOP Dieynaba, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

**Absent(s) non excusé(s) : 2**

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

**123 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LÉFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice

**3 CONTRE :**

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, VIREY Louis-Armand

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**9 NE PREND PAS PART :**

BOUDET Maurice, CHARBIT Jean-Christophe, DIOP Dieynaba, FAVROU Paulette, JUMEAUCOURT Philippe, LONGEAULT François, PHILIPPE Carole, SATHOUD Félicité, ZAMMIT-POPESCU Cécile

# EXPOSÉ

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

La note de présentation annexée à la délibération du budget principal détaille le compte administratif 2022 de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

S'agissant du budget annexe assainissement, le compte administratif 2022 se résume de la manière suivante :

## Section d'exploitation

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	35 273 720.59 €	35 331 762.43 €
Résultat reporté	- €	21 263 645.96 €
Transferts de résultats	- €	- €
Total des réalisations	35 273 720.59 €	56 595 408.39 €
<b>Résultat disponible avant affectation</b>	<b>21 321 687,80 €</b>	

## Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	19 168 460.92 €	18 107 575.53 €
Résultat reporté	- €	11 372 119.23 €
Total des réalisations	19 168 460.92 €	29 479 694.76 €
<b>Résultat</b>	<b>10 311 233,84 €</b>	
Restes à réaliser	5 423 505.00 €	807 333.27 €
<b>Résultat corrigé des restes à réaliser</b>	<b>5 695 062,11 €</b>	

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement ci-annexé.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération n°CC\_2022-04-14\_10 du Conseil communautaire du 14 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 – budget annexe assainissement,

VU la délibération n°CC\_2022-09-22\_13 du Conseil communautaire du 9 septembre 2022 relative au vote de la décision modificative n°1 exercice 2022 - budget annexe assainissement,

VU la délibération n°CC\_2022-11-24\_11 du Conseil communautaire du 11 novembre 2022 relative au vote de la décision modificative n°2 exercice 2022 - budget annexe assainissement,

VU la délibération n°CC\_2022-12-15\_13 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au vote de la décision modificative n°3 exercice 2022 - budget annexe assainissement,

VU le compte de gestion établi par le comptable public du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, au titre de l'exercice 2022 pour le budget annexe assainissement,

VU le rapport de présentation du compte administratif 2022,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1\_Affaires générales le 20 juin 2023,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement comme suit :

### Section d'exploitation

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	35 273 720.59 €	35 331 762.43 €
Résultat reporté	- €	21 263 645.96 €
Transferts de résultats	- €	- €
Total des réalisations	35 273 720.59 €	56 595 408.39 €
<b>Résultat disponible avant affectation</b>	<b>21 321 687,80 €</b>	

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	19 168 460.92 €	18 107 575.53 €
Résultat reporté	- €	11 372 119.23 €
Total des réalisations	19 168 460.92 €	29 479 694.76 €
<b>Résultat</b>	<b>10 311 233,84 €</b>	
Restes à réaliser	5 423 505.00 €	807 333.27 €
<b>Résultat corrigé des restes à réaliser</b>	<b>5 695 062,11 €</b>	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile